



Est il possible de passer son permis de conduire en Tunisie avant

Par **safrane 35**, le **27/10/2018** à **09:56**

Bonjour,rnrnMa femme tunisienne a eu son code de la route en Tunisie et a raté 2 fois la conduite. Elle arrive bientôt en France.rnrnEst'il possible qu'elle retourne en Tunisie repasser la conduite de son permis avant l'obtention de la carte de séjour délivrée par l'OFFI ?rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **27/10/2018** à **14:22**

Bonjour,rnrnTant qu'elle n'est pas arrivée en France puisqu'elle n'y est pas encore (vous écrivez : ***Elle arrive bientôt en France***), rien ne s'oppose à ce qu'elle passe son permis au pays puis le faire changer par le permis français une fois installée ici. Donc, pas la peine de "retourner au pays" pour ça.

Par **amajuris**, le **27/10/2018** à **14:35**

bonjour,rnil faut que votre épouse passe son permis avant son installation en france.rnvoir ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1459>rnsalutations

Par **safrane 35**, le **28/10/2018** à **06:14**

Le problème c'est que le billet d'avion est réservé et ma femme arrive le 1er novembre, c'est pour ça que je me posais cette question : si elle retourne finir de passer son permis en Tunisie avant l'obtention du titre de séjour délivré par l'OFFI, son permis sera-t'il valable en France ?

Par **Tisuisse**, le **28/10/2018** à **06:26**

Il lui faudra retourner en Tunisie pour passer son épreuve pratique et obtenir son permis mais, ça, c'est son problème.

Par **amajuris**, le **28/10/2018** à **09:37**

si vous lisez le lien que j'ai indiqué, il est mentionné:rn" avoir obtenu votre permis avant la date de début de validité de votre premier titre de séjour en France ou la validation de votre visa par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii),"